

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
relatif au transfert au Gouvernement wallon de membres  
du personnel du Gouvernement de la Communauté  
française**

**A.Gt 29-06-2016**

**M.B. 26-09-2016**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 87, § 3, modifié par la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat ;

Vu le décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, article 6, §§ 1<sup>er</sup> et 2, alinéa 2 ;

Vu les arrêtés royaux du 26 décembre 2015 relatif au transfert au Gouvernement de la Communauté française de membres du personnel du Service Public Fédéral Sécurité sociale ;

Vu l'avis conforme du Gouvernement wallon, donné le 14 avril 2016 ;

Sur proposition du Ministre de la Fonction publique ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les membres du personnel du Gouvernement de la Communauté française dont les noms sont repris ci-dessous sont transférés au Gouvernement wallon :

1° Agents statutaires :

NOM Prénom	Niveau
Hanon Marius	A4
Schmitt Nathalie	A3
Havaert Anne	A2
Vandepontseele Sophie	A1
Hardy Emmanuelle	A1
Lenaerts Patricia	A1
Duchene Alain	B
Demaret Daniel	B
Manfé Alain	B
Lenoir Valérie	C
Arnoldy Marc	C
Dumoulin Jean-Marie	C
Bouchat Michel	C
Laloy Michaël	C
Lefebvre Evelyne	C



NOM Prénom	Niveau
Jacques Bénédicte	C
Petiau Christian	D

2° Membres du personnel engagés sous contrat de travail :

NOM Prénom	Niveau
Nubuhoro Jacqueline	B
Giacomello Amaury	B
Dusepulchre Horn	C
Lagneau Francis	C
Jacques Emmanuel	C
Bombed Nicolas	C
Andoulsi Sandrine	C
Bulinckx Louis	C
Wastiaux Pénélope	C
Durviaux Cathy	C
Vermeulen Géraldine	D
Coenen Grégory	D
Mahi Abdelkrim	D
Capron Sandrine	D
Sigismondi Corinne	D

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 3.** - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 juin 2016.

Le Ministre-Président,  
Rudy DEMOTTE

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification  
administrative,  
André FLAHAUT